

DECISION DU MAIRE
2024/010/AGD

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de contrat présentée par l'entreprise adaptée L'ATELIER DU COURRIER portant sur la collecte, le tri et l'affranchissement du courrier au tarif industriel,

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise adaptée L'ATELIER DU COURRIER, correspond aux besoins de la collectivité,

DECIDE

De signer un contrat relatif à la prestation précitée avec la société L'ATELIER DU COURRIER dont le siège est situé 3 Rue Jacques RUEFF – 92 160 ANTONY.

Dit que le contrat relatif aux prestations précitées est conclu à compter du 2 janvier 2024 pour une durée initiale d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction sans pouvoir dépasser le 01/01/2028.

Dit que le montant de la prestation correspond au coût journalier de collecte de 7,96 € auquel s'ajoute l'affranchissement du courrier massifiable plus la rémunération du prestataire équivalente à 70 % de l'économie réalisée par rapport à un affranchissement classique.

Précise que le courrier non massifiable sera affranchi aux tarifs postaux applicables au 1^{er} janvier de chaque année.

Précise que la commune pourra valoriser 30% de la prestation (hors affranchissement) auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

D'imputer la dépense correspondante au budget Ville :



Dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation de la décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau ;
- Comptable du centre des finances publiques de Dourdan ;
- La société L'ATELIER DU COURRIER

FAIT A BREUILLET, Le 8 mars 2024

Mme Le Maire,
Véronique MAYEUR.



Mairie : 42, Grande-Rue BP/13 – 91650 BREUILLET
Tél : 01 69 94 60 40 – fax. : 01 64 58 51 27
www.ville-breuillet.fr

Mis en ligne le 14/03/2024 à 17h12

REÇU EN PREFECTURE
Le 14/03/2024

Application agréée E-legalite.com

22_DN-091-219101052-20240308-2024010AGD-